

# Facturation électronique 2026

Guide pour les infirmiers libéraux

## DATES CLES

DATE	OBLIGATION	CONCERNES	ACTION
1/09/2026	Recevoir des factures électroniques	Tous les infirmiers libéraux	Choisir une Plateforme Agréee
1/09/2027	Emettre des factures électroniques (B2B TVA)	Si activite taxable (ex: formations)	Verifier avec votre expert-comptable
Des maintenant	Pas de changement pour les actes de soins	Tous	Continuer la eletrmission

## A RETENIR

Gratuit pour la plupart des IDEL | 1 plateforme suffit pour recevoir vos factures | Aucun changement pour vos actes de soins (exoneres TVA)

## CE QUI NE CHANGE PAS

Les actes de soins (exoneres TVA) restent inchanges :

- Feuille de soins (carte Vitale)
- Teletransmission a l'Assurance Maladie
- Bordereaux de tiers payant

## CE QUI EST OBLIGATOIRE

Choisir une Plateforme Agreee (PA) avant le 1er septembre 2026 pour recevoir vos factures professionnelles (electricite, materiel, loyer, expert-comptable...).

## 3 ETAPES POUR SE CONFORMER

**1 Choisir une Plateforme Agreee (PA)**  
Ordre des Experts-Comptables, Vitemacompta, votre banque ou autre PA agreee (liste sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr))

**2 Contacter un professionnel ressource**  
Votre expert-comptable, votre banque ou Vitemacompta (solution dediee sante)

**3 Verifier votre logiciel metier**  
Votre logiciel de teletransmission reste compatible. Pour les factures fournisseurs, liez-le a votre PA.

### **COUT = 0 EUR pour la majorite des IDEL**

Pour les infirmiers dont le volume de factures B2B reste limite, le cout sera nul. (Source : DGFIP)

## BESOIN D'AIDE ?

Vitemacompta : [www.vitemacompta.fr](http://www.vitemacompta.fr) | Ordre des Experts-Comptables : [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr) | DGFIP : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)